

LA
DÉFENSE
DES
DROITS
DE
L'HOMME

**POUR L'ÉTHIQUE
BIOMÉDICALE
ET LA PROTECTION DES
DROITS DE L'HOMME :
CAS DES 400 PROSTITUÉES
DE DOUALA**

Simon Pierre NGUE BONG

Douala
Cameroun



Honorables membres du jury, Chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir immense mêlé d'une grande indignation que j'ai l'honneur d'intervenir ici aujourd'hui pour présenter cette modeste mais symbolique plaidoirie. Le règlement du concours international de plaidoirie de Caen, dont je remercie les organisateurs, veut que nous présentions une plaidoirie sur une violation de Droits de l'Homme portant sur des cas réels qui font l'actualité.

J'ai décidé de traiter d'un sujet particulier. Rassurez-vous, il s'agit bien d'une violation grave des Droits de l'Homme. Mais c'est malheureusement une violation grave des Droits de l'Homme qui ne fait plus assez l'actualité à mon sens. J'ai été outrageusement indigné il y a deux ans par une situation particulièrement choquante.

J'ai décidé de plaider en ce jour pour 400 jeunes femmes. Oui, 400 jeunes femmes dont les noms n'ont jamais été connus. J'ai décidé de porter à la face du monde la lourde destinée de ces 400 inconnues et particulièrement d'une dizaine ou peut-être d'une vingtaine ou d'une trentaine d'entre elles, on ne le saura jamais exactement. J'ai décidé de les sortir du poussiéreux anonymat dans lequel elles végètent depuis ces deux années.

Il est difficile, vous le savez certainement mieux que moi, de parler d'inconnues alors que ces 400 jeunes femmes ont comme chacun d'entre nous ici une identité, une famille certainement et probablement des amis, tous les attributs essentiels de la vie sociale, qui sont peut-être banals, mais qui rappellent aux autres que nous existons.

J'ai donc décidé de plaider pour 400 X, des jeunes filles, des femmes, des célibataires, des mères, des veuves peut-être ou des divorcées ; toutes réunies par la pratique de la plus vieille profession du monde dans la ville de Douala. Je n'ai bien entendu aucun reproche à faire aux femmes et hommes qui exercent cette profession. Nous autres Africains, n'avons pas encore il est vrai, accepté que l'on puisse accorder la reconnaissance juridique et morale que cette profession a reçu sous d'autres cieux.

En 2004, le laboratoire américain GUILDAD a décidé de faire tester au Cameroun, au Ghana, au Nigeria, au Malawi, au Cambodge, un anti-rétroviral le Viread, dont le nom scientifique est le Ténofovir, il était autorisé aux États-Unis et au Canada par exemple dans le cadre de multi thérapies. Les tests avaient pour but de valider l'utilisation préventive voire vaccinale de ce médicament. Une partie de ces tests sur la capacité préventive du Viread avaient été diligentée par *Family Health International* (FHI) sur un financement de la *Fondation Bill & Melinda Gates*.

Dans chacun de ces pays, les tests ont été menés sur des populations à risque, des hommes et des femmes étant par leurs comportements ou leur profession sujets à un degré de contamination très élevé. Au Cameroun, 400 prostituées ont été choisies dans la ville de Douala.

Je ne sais pas sur quelles bases le choix s'est porté sur 400 prostituées à Douala mais je pense que la FHI a estimé que les prostituées camerounaises sont moins enclines à utiliser les préservatifs dans leurs rapports sexuels. Ces tests de l'antiviral Ténofovir auprès de 400 prostituées camerounaises, de juillet 2004 à janvier 2005, ne répondaient pas aux exigences éthiques. Cette

molécule réduit la transmission du VIS, l'équivalent du VIH, chez le singe. Le fabricant, souhaitant vérifier cette propriété chez l'être humain, a choisi une population à risques, les prostituées de pays à forte prévalence de VIH, en raison de la probabilité élevée chez ces dernières de contracter le virus.

Autre détail et non des moindres, par rapport à la sélection des prostituées, Les volontaires, souvent francophones et illettrées, reçurent d'abord une information écrite en anglais. Selon les associations Act Up-Paris et le « Réseau camerounais éthique, droit et sida » (REDS), certaines femmes pensaient même qu'on leur administrait un vaccin. Cela montre bien que l'information qui a été fournie aux prostituées a été tronquée et les a déterminées fallacieusement.

Les tests ont consisté ensuite à administrer à la moitié des participantes un comprimé de ténofovir une fois par jour, tandis que les autres devaient recevoir un placebo, c'est-à-dire un comprimé qui avait le même aspect et le même goût que le ténofovir, mais sans principe actif.

Leur fonction hépatique et virale était évaluée tous les deux à trois mois en vue de vérifier l'innocuité du ténofovir chez les personnes séronégatives et d'identifier tout effet secondaire.

Les principes éthiques fixés par les déclarations d'Helsinki et de Manille à savoir : la compétence des investigateurs, le respect du consentement des participants, la confidentialité et la protection des sujets n'ont pas été respectés.

En janvier 2005, des organisations humanitaires camerounaises constatent que 5 prostituées

camerounaises ont été contaminées par le VIH pendant le test. Aucune prise en charge n'était prévue ou dans tous les cas n'a été accordée à l'immédiat.

Une grosse campagne médiatique de dénonciation de ces abus s'en est suivie. Les associations françaises et camerounaises ont porté les faits sur la place. Une chaîne de télévision française, en l'occurrence France 2 dans le cadre de son émission « Complément d'enquête » du 17 janvier 2005, et la LNE ont fortement contribué à la médiatisation du scandale.

En juillet 2005, le ministre camerounais de la Santé publique avait annoncé la fin de l'essai ténofovir pour la fin du mois de septembre. Avant cette échéance, les femmes sélectionnées pour l'expérimentation, 400 en tout, seront consultées, une dernière fois, pendant un mois. Et pour prouver ses bonnes dispositions, Fhi affirma qu'elle *« assurerait l'accès à long terme AUX cinq femmes devenues séropositives pour le VIH pendant leur participation à l'étude aux soins de premier ordre »*.

En août 2001, des dérives semblables ont conduit à l'ouverture d'une action judiciaire. Une trentaine de familles nigérianes ont saisi un tribunal new-yorkais afin de faire condamner le laboratoire américain Pfizer pour le test du Trovan, un antibiotique destiné à lutter contre la méningite. Au cours de cette étude, pratiquée en 1996 pendant une épidémie de méningite, onze enfants sur deux cents avaient trouvé la mort et plusieurs autres avaient gardé de graves séquelles cérébrales ou motrices.

Les 400 prostituées ou du moins celles qui ont été contaminées n'ont jamais porté l'affaire devant les tribunaux comme les Nigériens victimes des tests du Trovan, sûrement faute de moyens. Depuis lors, un voile

est venu recouvrir ces prostituées, et jamais dans les médias internationaux il n'a plus été fait cas de leur détresse, ni des suites de « l'affaire ».

Voilà pour les faits. Vous l'aurez constaté, ils sont tout simplement assommants.

Honorables membres du jury, chers confrères, mesdames et messieurs,

Je me suis proposé de m'interroger sur la validité juridique et même morale de cette opération puisque dans les domaines médical et pharmaceutique, Droit et morale vont de pair. Il y a effectivement lieu de s'interroger sur le respect des Droits de l'Homme dans ce type de procédure et finalement sur l'opposition entre respect des Droits de l'Homme et avancée scientifique. Il est vrai que la découverte de nouveaux traitements fait avancer de façon significative la condition de centaines de millions de personnes de par le monde. Mais doit-on écarter de fait les droits des individus, notamment le droit à la santé, à la dignité, au respect et à l'intégrité physique, principalement dans les pays pauvres pour mener à bien les tests confirmant ou non l'efficacité de ces nouveaux traitements ?

Tout d'abord, y a-t-il eu violation des Droits de l'Homme dans le cas du test du Viread sur 400 prostituées à Douala entre 2004 et 2005 ?

Il y a à mon humble avis un éventail assez large d'arguments, dont je suis convaincu de la pertinence, et qui justifient la violation des droits des prostituées à Douala.

Primo, les prostituées de Douala n'ont jamais vraiment consenti à ce test.

Tant les déclarations d'Helsinki de 1964 que celles de Manille de 1981 prescrivent que le consentement des personnes testées dans le cadre d'une expérimentation pharmaceutique soit donné de façon libre et éclairée. Ce consentement n'est libre et éclairé que si les personnes soumises au test sont informées des dangers et des risques de l'opération.

Il faut que les personnes soumises au test soient effectivement informées de la nature du test, le produit testé, les modalités du test ainsi que les éventuelles conséquences négatives connues, les risques encourus, la possibilité pour les personnes testées de se retirer à tout moment, l'obligation pour les testeurs de prendre en charge les personnes contaminées en leur accordant le meilleur traitement disponible.

Or les prostituées de Douala n'ont pas été informées de tous les contours de l'opération à laquelle elles se prêtaient. Le document d'information qui leur avait été fourni était rédigé en anglais alors qu'elles sont pratiquement toutes francophones. Comment dans ces conditions imaginer qu'elles aient pu avoir une information fiable et non déformée ? D'ailleurs la plupart d'entre elles interrogées après le test ont déclaré qu'elles pensaient qu'on leur administrait un vaccin.

C'est là tout simplement une tromperie. Même rédigée en français, la lettre d'information aurait dû être claire et précise et être accompagnée de précisions orales. Quand l'on sait que même aux États-Unis, un pays avec un niveau d'alphabétisation et de culture qui n'a rien à voir avec celui des pays africains oui, dans ce pays-là 20 à 50% des personnes participant aux essais thérapeutiques disent ne pas connaître la nature des tests auxquels elles participent.

Cela démontre effectivement la volonté des laboratoires et des entreprises chargées des expérimentations de ne point respecter les principes éthiques en s'attaquant à des populations analphabètes ou illettrées en omettant volontairement de les informer sur la nature des opérations menées.

De même, ces prostituées n'ont pas été correctement informées des modalités du test. Dans le cas précis des prostituées de Douala, la FIH a recouru à un test sur deux groupes, dont un groupe qui recevait le principe actif et l'autre un placebo. Aucune des prostituées n'a été informée de ces modalités.

Celles du premier groupe, comme celles du second groupe d'ailleurs, n'ont pas été informées de ce que leur comportement sexuel, en l'occurrence la non utilisation du préservatif, pouvait entraîner une contamination en raison du fait que le vaccin testé aurait pu s'avérer inefficace.

Et c'est effectivement ce qui s'est passé.

Et pour celles qui ont été introduites dans le groupe témoin, les testeurs ne leur ont jamais appris qu'elles pourraient ne pas recevoir le médicament testé mais un placebo.

Le consentement des prostituées a également été vicié par la FIH parce que les prostituées n'ont pas été informées de ce qu'elles pouvaient se retirer à tout moment de l'essai thérapeutique. Les laboratoires profitent de la crédulité et du manque d'information des « cobayes », il faut bien les appeler ainsi dans le tiers-monde. En effet, les laboratoires ont constaté que les personnes soumises aux tests dans les pays du Nord où la réglementation est plus stricte, finissent par renoncer

aux tests. Depuis le milieu des années 90 un seul essai thérapeutique sur 4 menés dans les pays riches n'arrive pas à son terme parce que les participants se désistent tout simplement par ce qu'elles sont informées des dangers et des risques encourus. Près de 40% des volontaires pour les tests dans les pays du Nord finissent par jeter l'éponge.

Cela n'est jamais arrivé en Afrique et dans le reste du tiers-monde. Des laboratoires se sont même vantés d'avoir pu réunir des groupes de plusieurs milliers de personnes en quelques jours, lesquelles sont restées fidèles aux tests jusqu'au bout.

Mais la raison est toute trouvée, les personnes testées dans notre cas d'espèce n'ont pas été informées des risques et surtout de la possibilité de se mettre à l'écart du test à tout moment.

Aucune prostituée ne s'est désistée. Ce n'est pas par une admirable philanthropie, c'est tout simplement parce que cette possibilité ne leur a jamais été donnée. Il est en effet difficile de comprendre qu'il n'y ait pas de désistement en cas de bonne information, car c'est l'une des garanties accordées aux personnes testées.

Il y a donc une information à deux vitesses : une information complète dans les pays du Nord et une autre tronquée dans les pays du Sud.

Deuxio, la violation la plus choquante des principes éthiques et donc des Droits de l'Homme dans le cas des prostituées de Douala est sans conteste lié au fait que le laboratoire américain a encouragé les prostituées, celles du premier groupe comme celles du second, à continuer à

avoir un comportement irresponsable par exemple en ayant des rapports sexuels non protégés.

L'intérêt de la recherche a commandé au laboratoire américain de s'adresser à un groupe parmi les plus exposés : les prostituées. Ces prostituées, pour que l'expérimentation soit concluante, devaient pouvoir se mettre en situation d'auto-contamination, contaminer pour que l'efficacité ou l'innocuité de la molécule étudiée soit décelée.

Les principes éthiques veulent que dans le cadre d'un essai thérapeutique, le groupe témoin soit soumis à un traitement existant sur le marché. La difficulté se trouve à ce niveau. C'est un vaccin contre le sida qui est testé. Or dans le cas d'espèce il n'y avait pas en 2004 et en 2005 et jusqu'à l'heure actuelle un vaccin antisida sur le marché qu'on pourrait comparer à un vaccin nouveau. D'où le recours à un groupe témoin sous placebo.

Le recours au placebo n'est pas en lui-même juridiquement condamnable dans le cas d'espèce. Ce qui est une aberration, c'est que le laboratoire n'ait pas demandé aux prostituées dans les deux groupes de continuer à se protéger des risques de contamination en utilisant le préservatif.

Pourquoi est-ce une aberration ? Tout simplement parce que le laboratoire avait l'obligation, en dehors d'un vaccin ou d'un traitement qui puisse éviter la contamination de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une telle contamination. L'attitude, la seule et la plus efficace, qui permette à l'heure actuelle d'éviter la contamination par la voie sexuelle pour des personnes sexuellement actives, c'est l'utilisation du préservatif.

Au nom de l'intérêt scientifique et plus encore économique, des personnes ont été, disons-le sans détours, encouragées à s'infecter. Rien absolument rien ne peut justifier un tel mépris.

Tercio, le faible intérêt du test sur le plan scientifique et social est également à mon sens une atteinte aux principes éthiques et donc une violation des droits non seulement des personnes testées mais également des communautés tout entières.

Il faut en effet, d'après les protocoles internationaux, pour passer à la troisième phase d'essai clinique de produits pharmaceutiques, les tests sur les êtres humains, que la molécule ait préalablement été testée en laboratoire sur les animaux de façon concluante et que les personnes sur lesquelles le produit va être testé puisse tirer profit du test, individuellement, par le traitement qui leur est accordé pendant ou après l'essai, et collectivement parce que le médicament testé une fois commercialisé sera rendu accessible à leur communauté.

Or, tel n'a pas été le cas pour le test du ténofovir au Cameroun et probablement dans les autres pays dans lesquels le même test a été conduit. Et cela est vrai pour d'autres médicaments testés dans le tiers-monde.

Par exemple, l'essai clinique du Trovan était peut-être justifié scientifiquement, car il permettait d'en tester l'efficacité dans des conditions homogènes auprès d'un nombre approprié de patients, en l'occurrence 200 enfants. Cependant, les promoteurs du test ne se sont préoccupés ni du coût du produit ni de ses possibilités de commercialisation en l'absence de prise en charge ou de remboursement, et donc de son improbable utilisation en Afrique.

On ne s'est pas davantage interrogé sur la crédibilité du Tenofovir en Afrique. En effet, si l'essai clinique avait confirmé le blocage de la transmission du VIH, le Tenofovir aurait été proposé en prophylaxie du sida. Un tel objectif est-il réaliste sur un continent où le traitement des malades et l'usage du préservatif, disponible et moins coûteux, soulèvent tant de difficultés ? La question méritait d'être posée : l'expérience de la prophylaxie antipaludéenne a bien montré que la prise quotidienne et permanente d'un médicament, surtout s'il est cher et que l'on se sait en parfaite santé, est illusoire. Certains n'ont pas hésité à penser que l'essai clinique avait été effectué dans les pays du Sud, *a fortiori* chez des prostituées, parce qu'il permettait d'obtenir une réponse rapide et décisive, sans complication administrative ni coûts excessifs.

Comment peut-on demander à des gens de tester sur leur personne des médicaments qui seront vendus à des prix exorbitants à des patients du Nord et auxquelles ils ne pourront accéder, ni eux ni les membres de leur communauté, faute de moyens ?

C'est une insulte au bon sens et à l'égalité des êtres humains. Les Occidentaux refusent de se prêter aux expérimentations des médicaments nouveaux, protégés par une réglementation stricte, des pouvoirs publics vigilants et des médias engagés.

Quarto, les essais cliniques en Afrique et dans le tiers-monde sont la porte ouverte à toutes sortes de pratiques de corruption des laboratoires vis-à-vis des autorités publiques et des comités nationaux d'éthique. Les Africains sont quasiment jetés en pâture à ces charlatans par leurs dirigeants corrompus pour qu'en fin de compte les médicaments ne servent qu'aux populations du Nord soit parce que le médicament est

appliqué à une maladie qui n'est pas une priorité de santé publique dans leur pays, soit parce son prix est exorbitant.

Le plus choquant, c'est qu'il y a de grands intellectuels et de grands scientifiques qui présentent des arguments en faveur de la poursuite de ces tests et donc des violations des Droits de l'Homme qui en sont les conséquences.

Il y a l'argument de l'intérêt général qui est présenté. On ne peut pas faire d'omelette sans casser les œufs. L'essai clinique est indispensable pour vérifier l'innocuité et l'efficacité du vaccin. Dans le cas précis du tenofovir, il n'y a pas de traitement équivalent et le risque de contamination est réel et inhérent à l'opération puisqu'il faut justement être en mesure de constater s'il y a des contaminations ou non. Les personnes testées auraient donc privilégié l'intérêt général par rapport à leur intérêt particulier.

C'est une argumentation extrêmement séduisante mais elle ne peut bien entendu convaincre toute personne douée de bonne foi.

Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faudrait purement et simplement interdire ces tests.

C'est de l'idéalisme et même de la mauvaise foi. Il faut que les médicaments soient testés en Afrique ou ailleurs pour le bien de l'humanité tout entière et le progrès de la science.

Je suis de ceux qui pensent tout simplement que l'on doit respecter les droits des personnes testées en quelque point de la planète qu'elles se trouvent. Il n'y a pas des droits pour les Américains, les Canadiens ou les Australiens et des moitiés de droits pour les Africains ou les Asiatiques.

Les protocoles internationaux doivent être respectés. Il faut que les personnes testées soient informées des tenants et des aboutissants des tests auxquelles elles se soumettent et qu'elles s'y engagent librement.

Il faut appliquer le principe qui veut que le laboratoire accorde aux personnes testées à l'étranger les mêmes droits que ceux qui sont accordés dans son pays d'origine dans le même cas.

Sinon cette monstrueuse injustice sera poursuivie. Les grands laboratoires pharmaceutiques continueront à profiter de l'illettrisme de nos populations, de leur naïveté, du manque de réglementation appropriée et surtout de la corruption de nos dirigeants qu'ils contribuent de façon indirecte à maintenir au pouvoir.

D'autres personnes encore pensent que l'urgence de la situation sanitaire de la planète impose les violations des droits des individus et préconisent que l'on modifie les principes éthiques actuels de la recherche biomédicale vers une diminution des droits individuels.

C'est là aussi une mauvaise critique. L'homme, je veux dire l'individu, est au centre de la société. Il n'y a pas de société sans individus. Et la liberté, l'intégrité physique et le respect de sa personne, sont les valeurs les plus chères de l'individu. Ces valeurs sont de loin plus importantes que la course aux richesses matérielles des grands laboratoires même si cette course a pour objectif final d'accorder de meilleures conditions de vie aux individus.

Je n'ose pas penser que la communauté internationale puisse changer les déclarations d'Helsinki et de Manille en

allant dans le sens de moins de protection des personnes soumises aux essais cliniques. Le faire serait alors la porte ouverte à toutes sortes d'abus et de marchandages.

Face à la pression croissante des différents acteurs économiques, le renforcement des droits des individus testés devrait même devenir une priorité en raison de leur faiblesse.

Il faut que nous passions de simples déclarations dont l'exécution n'est pas obligatoire à des outils juridiques prévoyant de lourdes sanctions civiles et pénales contre ces marchands de la mort qui prétendent sauver des vies.

D'autres personnes enfin pensent que la protection des Droits de l'Homme notamment en ce qui concerne l'éthique biomédicale est une affaire de riches qui ne saurait être appliquée à tout le monde et ce serait donc *« une forme d'impérialisme idéologique à diffuser des règles de riches à ceux qui ne peuvent pas les endosser »*.

Il y aurait donc une forme de radian géographique, des règles bonnes pour le Nord et mauvaises pour le Sud, et on essaierait d'imposer à de pauvres paysans qui n'en demandent pas tant, des complexités juridiques dont ils n'ont pas besoin.

C'est tout simplement absurde. Qui donc doit déterminer qu'un droit ou une liberté est essentiel dans une région du monde et pas dans une autre ?

La beauté des droits et libertés fondamentaux est qu'ils sont par eux-mêmes universels. Pour la simple raison que l'Homme est universel !

Honorables Membres du jury, Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Que devrions-nous retenir en définitive du cas des 400 pauvres prostituées de Douala et de toutes les autres personnes soumises à des essais cliniques dans les pays du tiers-monde ?

Dans la majeure partie des cas, si ce n'est la totalité, leurs droits sont outrageusement violés.

Le consentement est obtenu de façon douteuse. Les informations auxquelles elles ont légitimement droit, ne leur sont jamais données. Toutes les précautions qui doivent être prises ne le sont jamais. Les traitements qui doivent leur être administrés ne le sont jamais, ou l'ont été tardivement ou partiellement.

Que sont devenues les personnes séroconverties lors des tests de Douala. Aucune information n'a été donnée depuis si ce ne sont les promesses des autorités publiques lors de l'annonce de l'arrêt des tests. Des promesses portant sur le suivi médical de ces personnes. Je n'ai pu savoir si cela a été fait. Dans tous les cas, et malgré le fait qu'il existe un traitement qui permette de maintenir en vie dans des conditions assez satisfaisantes les sidéens, il reste qu'en Afrique le Sida demeure une maladie infâmante.

Il y a fort à parier que les prostituées soient rejetées par leur famille et leurs amis. Il est sûr qu'elles aient abandonné leur travail sans conversion vers un autre pour la plupart. Ce sont des personnes qui ont perdu leur dignité, leur honneur. Des enfants, les leurs, qui ne pourront plus aller à l'école par exemple. Un véritable drame !

Alors que nous entrons de plain-pied dans le troisième millénaire, les véritables questions sont bien les suivantes : va-t-on sacrifier les sacro-saints Droits de l'Homme sur l'autel du progrès scientifique et de la

recherche effrénée du profit ? Les habitants du tiers-monde continueront-ils, parce qu'ils sont pauvres, à servir de cobayes sans dignité à l'industrie pharmaceutique ?

Je vous le demande, quand donc cessera l'hypocrisie et la différence de traitement entre les habitants du Nord et ceux du Sud ?

Je suis convaincu que personne d'entre nous ici n'accepterait d'avoir à être contaminé par le virus du Sida alors qu'on lui a fait croire à tout autre chose. Je veux pour preuve la bataille judiciaire du sang contaminé dans les années 90 en France. Pourquoi pouvons nous refuser cet état de chose et l'imposer à de pauvres innocents ailleurs, tout simplement parce qu'ils vivent dans d'autres régions du globe ?

Il faut alors penser que nous avons tout mondialisé sauf les Droits de l'Homme alors que c'est le même être de chair et de sang, de conscience, qui vit dans toutes les régions du monde ; ou plutôt que ce sont les effets de la mondialisation même, si les pauvres ne peuvent pas participer à la production ou la consommation des produits pharmaceutiques à la pointe de la technologie, ils peuvent tout au moins les tester, qu'important les conditions, c'est leur contribution au salut de l'humanité !

Il est tout à fait possible de concilier recherche scientifique et protection des Droits de l'Homme. J'en suis plus que convaincu. Il vaut mieux réfléchir à comment créer, maintenir et améliorer cette adéquation plutôt qu'essayer d'agir de façon absurde. Plus que jamais « *science sans conscience est ruine de l'âme* ».

Faute d'entamer une telle réflexion, il y aura d'autres personnes vivant dans le plus grand dévouement dans le

monde qui seront la proie d'avidés marchands qui se feront passer pour d'honorables hommes de science, « *le vice n'a point pour mère la science* » disait d'Aubigné.

Je terminerai en disant que les êtres humains n'ont jamais été aussi proches les uns des autres qu'aujourd'hui. Les moyens de communication et de télécommunication ont transformé en réalité ce qui n'était qu'une image au début du XXe siècle : le village planétaire.

Il ne saurait y avoir dans ce village des castes, des groupes de personnes à la botte de groupes plus puissants. « *La plus grande couardise consiste à éprouver sa puissance sur la faiblesse d'autrui* », rappelait Audiberti. Le XXIe siècle sera éthique ou ne sera pas.

Je vous remercie.

Simon Pierre NGUE BONG